

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité



**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE AU SOMMET MONDIAL
HUMANITAIRE D'ISTANBUL (TURQUIE)**

Présentée par le Ministre d'Etat Ministre Secrétaire Général

Au nom de Son Excellence Monsieur Le Président De La République

Le Professeur alpha CONDE

Excellence Monsieur le Président de la République de Turquie ;

Excellences Messieurs les Chefs d'Etats et de Gouvernements ;

Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies ;

Mesdames et Messieurs les membres du Corps Diplomatique et Représentants des Agences du Système des Nations Unies ;

Distingués Délégués ;

Mesdames et Messieurs ;

Je prends la parole devant cette auguste assemblée, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République de Guinée, le Professeur Alpha CONDE, qui demande à la délégation guinéenne que je dirige, de vous présenter ses chaleureuses salutations et ses sincères félicitations.

En son nom, je voudrais remercier le Président RECEP TAYYIP ERDOGAN et le peuple Turc pour la qualité de l'accueil et les soins dont nous sommes entourés depuis que nous avons foulé le sol de leur beau pays.

Du haut de cette tribune et devant toutes les nations du monde, la République de Guinée remercie le Secrétaire Général des Nations Unies et le système des Nations Unies dans son ensemble pour l'organisation du présent Sommet mondial sur l'humanitaire.

La République de Guinée, comme ses Républiques sœurs du Libéria et de la Sierra Léone, a vécu une crise sanitaire majeure en 2014 et 2015. L'épidémie à virus Ebola a causé des milliers de victimes dans nos trois pays, désarticulant le tissu social, compromettant l'agenda de développement et fragilisant durablement les économies de nos trois pays. C'est le lieu au nom du Président de la République de Guinée, Président en exercice de l'Union du Fleuve Mano, d'exprimer notre profonde gratitude à l'endroit de la communauté internationale, les Nations Unies en tête pour l'effort massif et la solidarité intense dont nous avons bénéficié pour vaincre l'épidémie à virus Ebola.

Egalement, je voudrais saluer la mémoire des victimes de l'épidémie dont certaines étaient membres des équipes opérationnelles des Nations Unies, des ONG et des équipes nationales de santé. La crise Ebola, cette catastrophe sanitaire est un cas d'école pour nos présents travaux.

Le Président de la République, comme il l'a fait à toutes les tribunes du monde, souhaite rappeler qu'après une telle crise, la relance de l'économie nationale, de la production des communautés à la base, ne peut se faire sans une approche à cheval entre l'humanitaire et le développement.

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire Général,

Distingués délégués,

Il est affirmé dans le préambule de la déclaration universelle des droits de l'Homme que, je cite : « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables, constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ».

Les crises humanitaires concomitantes ou succédant aux catastrophes naturelles, aux conflits armés, aux crises sanitaires ou à quelque situation d'instabilité politique provoquent la rupture des droits, remettent en cause la dignité de la personne humaine et ébranlent les fondements de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

L'humanitaire ne doit pas être considéré comme une simple réparation des effets négatifs, des crises et des catastrophes ; l'action humanitaire doit être considérée comme une exigence politique fondamentale permettant aux sociétés fragilisées et aux hommes sinistrés d'acquiescer les moyens d'accès à leur droit à la vie, à la liberté et à la paix.

Monsieur le Secrétaire Général,

La présente session de haut niveau témoigne de votre souci constant d'améliorer l'architecture humanitaire mondiale pour bâtir un nouveau système d'action humanitaire plus équitable, plus transparente, plus responsable pour répondre aux défis à venir. Il faut reconnaître que les Nations Unies ont toujours exprimé un souci profond dans ce sens.

Cela est d'autant plus juste de la part de notre organisation mondiale qu'en fait, l'action humanitaire est un pilier indispensable pour le maintien et la restauration de la paix dans les pays en conflit et un passage obligé pour la survie des populations après les catastrophes naturelles et les crises sanitaires.

Monsieur le Secrétaire Général,

Distingués délégués,

La Guinée a activement participé au sein de l'Union africaine au développement de la stratégie régionale africaine, à la stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes en 2004 et le programme d'action pour la mise en œuvre de la stratégie africaine en 2005.

Elle a également adopté la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'Assistance aux Personnes déplacées en Afrique en 2009 à Kampala. Elle a participé aussi à la création de l'Institution de la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC) à Gauteng en Afrique du Sud en septembre 2012.

Au niveau sous régional, la Guinée a participé en tant que membre de la Communauté économique pour le développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au développement des stratégies de prévention et de réduction des risques de catastrophes.

Le couronnement de tous ces débats au niveau continental et sous régional est qu'aujourd'hui, grâce à la réunion de l'Union Africaine pour l'Afrique de l'Ouest, nos pays arrivent à ce sommet avec une position commune africaine, relative à l'efficacité de l'action humanitaire.

La Guinée réaffirme son adhésion à cette position commune.

La République de Guinée a fourni d'importants efforts tant au niveau juridique qu'opérationnel pour l'élaboration de stratégies et mécanismes visant à réduire les impacts potentiels et à intégrer les aspects de réduction des risques de catastrophes dans les politiques et plans de développement. Cette avancée significative sur le plan humanitaire a été consolidée par l'élaboration et la révision annuelle d'un plan national de contingence, outil d'anticipation des crises humanitaires.

Le point sensible de cette approche systémique reste la mise en place d'un fonds de secours et d'urgence humanitaire abondé par des ressources pérennes. En effet, la recrudescence des catastrophes et l'augmentation exponentielle du nombre de femmes, d'enfants et d'hommes fragilisés et appauvris, restent le défi majeur pour notre pays.

La crise sanitaire (et humanitaire) de l'épidémie à virus Ebola amène notre pays aujourd'hui à repenser l'organisation institutionnelle et opérationnelle de son système de prévention, de riposte et de secours. Quelque soit l'origine et la nature de la catastrophe qui conduit à une crise humanitaire, l'architecture de gestion doit se reposer sur les différents niveaux :

- le niveau local pour la sensibilisation et l'implication de la communauté ;
- le niveau national pour l'organisation de la riposte, des premiers secours et de la coordination opérationnelle ;
- le niveau régional et continental pour la mutualisation des moyens disponibles dans les pays proches ;
- le niveau mondial pour la mobilisation des moyens matériels, techniques et économiques.

Monsieur le Secrétaire Général,

Distingués délégués,

Tout en saluant les efforts répétés de la communauté internationale, nous devons insister sur un constat : les catastrophes mobilisent dans l'instant dramatique des débuts ; les images, la peur et un vrai sentiment de solidarité servent de catalyseur.

Une fois que l'urgence est contenue et a disparu, la vraie crise humanitaire commence dans l'indifférence et le silence des acteurs mondiaux. Les gouvernements se retrouvent seuls face à des populations démunies et fragilisées dont les besoins ont quintuplé pendant que la résilience s'est amenuisée proportionnellement.

Il faut que nous trouvions un lien entre la gestion de crise et la période post crise qui ne doit pas être considérée comme une période normale. La période post crise est une période humanitaire, une période de retour vers le développement avec des nouveaux handicaps hérités. L'architecture de l'action humanitaire mondiale doit pouvoir répondre à l'urgence certes, ce pourquoi elle est conçue, mais elle doit se donner les moyens de susciter et d'entretenir le travail humanitaire dans la durée.

Par exemple, il faut être présent aujourd'hui en 2016 aux côtés du gouvernement et du peuple de Guinée pour rebâtir le système sanitaire plus qu'on a été présent pendant la lutte contre Ebola. En fait c'est le contraire qui se fait et les effets multidimensionnels de la crise sanitaire (humanitaire) causent plus de torts aux populations femmes et jeunes que la crise elle-même.

Comment retrouver confiance au système de santé ?

Comment retourner aux champs ?

Comment redémarrer les petits projets d'école pour les enfants ?

Comment réintégrer ceux qui ont été affectés par la maladie et qui ont survécu ?

Comment recoudre le lien social et vivre avec la peur de la crise passée ?

L'expérience de la Guinée permet de partager ces questionnements avec cette auguste Assemblée pendant nos travaux.

Monsieur le Secrétaire Général,

Distingués délégués,

La République de Guinée, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, adhère totalement à l'agenda pour l'humanité que propose le présent Sommet Humanitaire Mondial.

1. Notre Gouvernement s'engage à consolider le climat de paix qui règne dans notre pays depuis l'avènement de la troisième République et cela, malgré la crise de l'épidémie à virus Ebola.
2. Après la mise en place des institutions républicaines, après la réforme de la justice, des forces de défense et de sécurité, l'Etat guinéen s'engage à respecter toutes les règles et pratiques qui protègent les droits humains ; il réitère son adhésion totale à

la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux principes du droit international humanitaire.

3. Le gouvernement guinéen a mis en place des structures humanitaires qui respectent les principes directeurs relatifs aux déplacements internes sur le territoire national dans la gestion des crises humanitaires notamment en faveur des victimes du changement climatique.
4. La République de Guinée s'engage à initier avec tous les acteurs de la communauté internationale, des projets et programmes susceptibles de protéger nos ressources économiques, écologiques et sociales et de les développer au bénéfice de nos populations afin de leur éviter des crises humanitaires.
5. La République de Guinée encourage toutes les initiatives de la communauté internationale visant à édifier un système de réponse humanitaire plus solide, capable d'anticipation et dont l'architecture intègre les différents niveaux mondial, régional et national. Elle s'engage de renforcer au niveau national les institutions en charge de la réduction des risques de catastrophes et à améliorer la coordination de l'action humanitaire.

Monsieur le Secrétaire Général,

Distingués délégués,

Le défi qui se présente à nous est un défi humain, un défi global. Aucun Etat, seul, ne peut le relever et tous les Etats réunis peuvent protéger l'humanité de catastrophes prévisibles et endiguer les effets des catastrophes inévitables.

Nous sommes tenus à cette tribune de signaler la nécessité de combattre un nouveau fléau qui vient s'ajouter aux nombreuses calamités qui assaillent déjà l'humanité. Ce fléau s'appelle le terrorisme. Ses effets visibles et invisibles engendrent la fragilité et la précarité toutes semblables sinon supérieures à celles causées par les catastrophes naturelles.

Convaincus que nous sommes de l'importance du rôle assigné à l'Organisation des Nations Unies, le Président de la République de Guinée nous demande de réitérer la ferme volonté et la disponibilité permanente de notre pays à œuvrer avec tous les Etats en vue de renforcer la sécurité et la paix pour tous.

Je vous remercie.